

(entre-nous)

JOURNAL D'INFORMATION DE LA SRL HERSTAL

Avril 2019



42



P. 9 DANS NOS MURS

Inauguration de 60 nouveaux logements à Liers

➔ 4

A la rencontre de notre nouveau CCLP



➔ 8

Rénovation des sanitaires & installation du chauffage central



Rue de Jemeppe 229
B-4431 LONCIN
T. : 04 263 02 00
F. : 04 263 02 90
BE 0878.945.605
info@begx.be

beGx
Bureau de Géomètres-Experts

Pierre Maes & Associés
BUREAU D'ÉTUDES & ARCHITECTES

Votre publicité dans notre journal (entre-nous)

JOURNAL D'INFORMATION DE LA SRL HERSTAL

Contact

Joël Bisschop
04 256 95 74
j-bisschop@srherstal.be





www.srlherstal.be

P. 4-5 ENSEMBLE

- ➔ A la rencontre de notre nouveau **CCLP**
- ➔ **Caves des immeubles** : entretien et propreté également de rigueur !
- ➔ **Transfert de logement** : comment procéder ?

P. 6-7 DOSSIER

- ➔ Le **pôle social** de la SRL : pourquoi, comment ?

P. 8-9 DANS NOS MURS

- ➔ Rénovation des **sanitaires** & installation du **chauffage central**
- ➔ Inauguration de **60 nouveaux logements** à Liers

P. 10 EN PRATIQUE

- ➔ Du simple **vinaigre** pour vos **chasses d'eau** !
- ➔ **Loyers** : une **domiciliation bancaire**, svp !

P. 11 AGENDA

- ➔ Participez vous aussi à la **Fête des voisins**, le 24 mai
- ➔ **Vente de 6 logements**
- ➔ Nos **futurs congés**

Éditeur responsable :
François Vergniolle,
directeur-gérant de la SRL Herstal

Comité de rédaction :
Pascale Léonard
Audrey Burette
Guy Thomas
Joël Bisschop

Production : CRD srl

Impression : Henroprint (tirage : 2500 ex.)

(entre-nous)

JOURNAL D'INFORMATION DE LA SRL HERSTAL

Un colloque régional qui nous a permis de faire mieux connaître nos façons de faire, nos projets, nos réussites,...



Jean-Paul Dislins

Chers locataires de la SRL Herstal,
Chers amis,

Comme vous pourrez le constater, ce n° 42 de votre trimestriel "Entre-nous" ne manque pas d'informations et d'actualités qui devraient vous intéresser au premier plan car, pour la plupart d'entre elles, celles-ci tiennent réellement à votre quotidien, à votre vécu de locataire.

Cependant, ce n'est pas sans fierté que nous avons consacré notre dossier à un événement de portée provinciale voire wallonne que nous, la SRL Herstal, avons organisé sur nos terres, au Motorium, début décembre : le colloque annuel des sociétés de logement de la province de Liège.

Une manifestation qui, pour ce type d'organisation, est assez exceptionnelle et qui a "fait le plein" au niveau de l'assistance, notamment relevée par la présence du Président de la Société wallonne du Logement.

Même si les thématiques abordées durant cette journée ne semblent pas vous concerner, vous les locataires, au premier plan, il en est au contraire tout autrement car c'est bien le logement public en tant que tel, mais aussi ses gestionnaires et, surtout, ses bénéficiaires, qui étaient au centre des préoccupations. De nombreux échanges, on ne peut plus constructifs, sources souvent aussi de "bonnes idées", ont enrichi cette journée dédiée au logement public.

En tant que Président de notre société, qu'il me soit permis de remercier, outre les nombreuses personnes présentes ou celles qui n'ont pas manqué de nous demander des explications complémentaires, toute l'équipe de la SRL Herstal qui s'est largement investie dans cette réussite, sous la houlette, il faut le citer, de notre référent social Michaël Gonzalez, à qui nous avons confié la coordination de ce colloque "*Handicap & Logement : comment monter là haut ?*" De sincères félicitations à lui et à toute l'équipe !

Jean-Paul Dislins,
Président de la SRL Herstal

CITOYENNETÉ, DIALOGUE, EFFICACITÉ,...

Notre Comité Consultatif des Locataires et Propriétaires à votre disposition !

Ainsi que le prévoit le Code wallon du Logement, toute société de logements de service public est réglementairement tenue de constituer en son sein un "Comité consultatif des locataires et propriétaires". C'est bien entendu le cas à la SRL Herstal, où ce "CCLP" (tel qu'on le dénomme au quotidien) est particulièrement actif, sous la houlette de ses instances internes, présidées par le très dynamique et tout aussi investi Yvan Vetcour.



« Aider les personnes les moins habituées à "pousser les portes" d'une administration (la SRL Herstal, dans notre cas), favoriser le dialogue entre la société et nous, les bénéficiaires de logements (appartements, maisons dans les "cités",...) : telle pourrait être (très) résumée la mission qui est la mienne », explique dans un sourire Yvan Vetcour, qui connaît assez bien "la maison" pour en être le président depuis une bonne demi-douzaine d'années, après avoir siégé à son comité deux années supplémentaires.

Egalement administrateur de la SRL Herstal elle-même (*« Cela me permet de mieux expliquer les décisions et*

projets à mes collègues locataires et propriétaires, mais aussi, de "faire remonter" certaines demandes venues du terrain »), ce retraité de la Défense nationale mais aussi ancien volontaire d'autres associations (l'asbl Thermos, notamment) se veut avant tout au service de son "environnement locatif", au bénéfice de la population comme de l'administration.

Bon vent au nouveau CCLP !

Mis en place après élections en juin 2018, notre nouveau CCLP est constitué du président Yvan Vetcour, des secrétaires Wanda Lewandowski et Gilles Delarge (par ailleurs administrateurs à la Régie des quartiers de Herstal) de la trésorière Jeannine Janssen (aussi administratrice à la SRL Herstal) et des membres Gustave Goloubenko et Abdel Ben Jerad

Nous ne pouvons que leur souhaiter un excellent travail !

La toute nouvelle brochure de présentation de notre CCLP est jointe à cet "Entre-Nous", vous détaillant les objectifs et les moyens pratiques de rencontrer ce Comité.

Transfert de logement : comment procéder ?

Pour diverses raisons (modification de la composition de ménage, problèmes de santé,...), de nombreux locataires d'un bien de la SRL Herstal souhaitent bénéficier d'un autre logement géré par notre société. Dans ce cas, quelle procédure doit être mise en œuvre ?

« Avant toute chose, il faut que le locataire voulant changer de domicile introduise auprès de notre société une demande écrite, explique Audrey Burette, notre coordinatrice Clientèle. Une fois cette demande réceptionnée par nos services, notre référent social fixera alors avec le locataire une visite

à domicile afin de bien expliquer quelles sont réellement les possibilités en la matière. A la fin de cet entretien, si le locataire confirme sa demande, celle-ci sera officiellement enregistrée. »

POUR LE RESPECT ET LA SÉCURITÉ DES BIENS COMMUNS

Caves : merci aussi d'assurer leur entretien, leur propreté et leur sécurité !

Dans les immeubles disposant d'espaces communs, les locataires d'un logement de notre société bénéficient également, le plus souvent, d'une cave, on ne peut plus pratique. Certains, cependant, semblent se désintéresser totalement de cet avantage, y entassant parfois un incroyable fatras, avec pour conséquences des risques d'autant plus importants que ces caves font trop souvent l'"oubli" d'une fermeture à clé...

Dans tous les domaines qui sont de son ressort, notre société de logements de service public veille notamment à la possibilité que chacun de ses bénéficiaires puisse bénéficier d'un environnement quotidien aussi agréable, pratique et propre que possible.

Une partie intégrante du contrat de bail

« Malheureusement, regrette Audrey Burette, coordinatrice clientèle à la SRL Herstal, nos équipes doivent trop souvent constater sur le terrain que dans certains immeubles disposant d'espaces communs, certains occupants ont parfois (sinon "trop souvent"...) tendance à ne pas tenir compte que leurs caves "personnelles" font partie intégrante de leur contrat de bail. Et qu'elles méritent donc la qualité du respect et de l'entretien attendue dans le logement en tant que tel... »

Ainsi, bien trop souvent, il est constaté que des locataires "oublient" de fermer ces caves à clé et ce, alors que leur contenu, quel qu'il soit, demeure sous leur propre responsabilité. En un mot comme en cent : une dégradation, un vol,... survenus dans une cave non réglementairement fermée à clé seraient à juste titre considérés comme autant de conséquences de la désinvolture des locataires des lieux...

Des risques réels, conséquences de l'abandon ou du non-entretien d'une cave...

Et Audrey Burette de reprendre : *« Ce rappel nous paraît d'autant plus nécessaire que nous ne pouvons constater que certaines caves sont tellement laissées à l'abandon que, parfois, certaines d'entre elles pourraient être squattées... »*

Tout cela sans oublier qu'une telle situation peut accroître les risques d'incendie à l'intérieur de l'immeuble.



Indispensable, la visite technique du logement à quitter !

Lorsqu'un logement vous sera proposé, aucun transfert ne sera réalisé avant qu'une visite technique de votre logement actuel ne soit réalisée par l'un de nos techniciens.

« Il s'agit en effet que la SRL Herstal puisse s'assurer que les lieux que vous désirez quitter sont bel et bien demeurés dans leur état d'origine. Si des travaux de remise en état s'avèrent nécessaires, ce sera à vous, les occupants, de les réaliser ou les faire réaliser et ce, dans les règles de l'art. De

la sorte, votre transfert vers votre nouveau logement n'aura créé aucune dette de votre part envers notre société. »

Parallèlement à cette vérification, le service Contentieux de la SRL Herstal vous recevra personnellement afin de vous expliquer une nouvelle fois la procédure en cours et à venir.

C'est seulement après ce parcours que votre transfert sera effectivement, ou validé, ou refusé.

UN COLLOQUE RÉGIONAL ORGANISÉ À HERSTAL

Le Pôle social de la SRL Herstal : pourquoi, comment ?

Depuis toujours, la question sociale est au cœur de la politique (au sens le plus noble du terme) herstaliennne. Ainsi, notre Ville est l'une de celles qui, en Wallonie et par le biais de la SRL Herstal, compte l'un des plus grand nombre de logements publics ("sociaux", disait-on alors) en comparaison au nombre d'immeubles sur le territoire communal.

Depuis 5 ans maintenant, la fonction de référent social et ses missions sont règlementées, ainsi que les conditions d'accompagnement de ménages en difficulté.

Une réglementation régionale qui répond aux attentes des locataires

Comme toute législation régionale, la réglementation officielle repose sur un Arrêté du Gouvernement wallon (AGW), celui-ci datant déjà de 2014.

Au "menu", trois axes : la "pédagogie de l'habiter", la "lutte contre les impayés" et l'"aide au relogement", notamment dans le cadre d'une mutation volontaire.

Pour assurer la gestion efficace de ce système, des plateformes provinciales ont été mises en place, réunissant une fois tous les trois mois les référents sociaux locaux.

Un des deux chefs de file de la Province de Liège en la matière est "notre" Michael Gonzalez.

Un colloque annuel... cette fois à Herstal

Une fois par an, chaque plateforme provinciale organise un colloque régional. Le 4 décembre dernier, c'est à Herstal qu'est revenu l'honneur d'organiser cette manifestation, au Motorium : « Comment monter la-haut ? Handicap et logement ».

Une mission pleinement remplie

Au niveau de la SRL Herstal, le pôle social, est constitué du référent social et de la coach clientèle et supervisé par la coordinatrice clientèle. Leurs missions au sein de la SRL ? Plusieurs facettes, qui ne sont pas assez connues mais en disent beaucoup :

- **Les visites de logements vides**, avant leur mise en location, sont réalisées par la coach clientèle (et le référent social en son absence) : 98 visites ont été réalisées en 2018. Ces visites permettent d'avoir un premier contact avec les futurs locataires, de repérer d'éventuelles situations à risque, mais aussi de disposer d'éléments d'analyse en cas de refus de logements présentés au CAL (Comité d'Attribution des Logements).

- **La préparation du CAL** est réalisée par le référent social. En 2018, 300 situations ont été présentées. Cela comprend notamment la préparation des fiches d'attributions de logements, l'analyse des dérogations, des refus de logements,...

- **Les coachings à l'installation** : lorsque des situations à risque sont repérées (soit au moment de la visite de logement, soit au moment de la signature du bail ou autre), la coach clientèle met en place un accompagnement spécifique à l'installation. Ces coachings permettent de démarrer la relation locataire/propriétaire sur de bonnes bases et de s'assurer de la bonne compréhension du locataire de ses droits et devoirs.



Cynthia Agnello,
coach clientèle de la SRL

- **Les visites d'accueil des nouveaux locataires** : chaque nouveau locataire reçoit la visite du référent social dans les 3 mois après l'installation dans le logement. Ces visites sont une continuité dans le processus de sensibilisation et responsabilisation des locataires par rapport à leurs droits et devoirs...

Pour rappel, les baux sont signés dans les maisons témoins de la RQH (Régie des Quartiers de Herstal) et une animation à la gestion du logement y est organisée.

De nombreuses absences sont constatées, mais un suivi est assuré de manière à ce que chacun soit rencontré. Si, malgré deux courriers et une mise en demeure le locataire n'a pas laissé accès à son logement, une procédure contraignante est alors mise en place (qui pourrait aller jusqu'à la résiliation du bail).

- **Les visites suite aux demandes de transfert** : les locataires qui introduisent une demande de transfert reçoivent la visite à domicile du référent social de



Michael Gonzalez,
référent social de la SRL

manière à analyser leur demande et la mettre en lien avec les possibilités réglementaires et en fonction de notre patrimoine. Sur 94 visites et analyses réalisées, seules 63 font effectivement l'objet d'une demande de transfert.

- ➔ **Les coachings de locataires en place** : diverses situations, concernant des problématiques variées (gestion du logement, relations de voisinage, contentieux financier,...) font l'objet d'un suivi spécifique, mis en place en accord avec le locataire. 26 situations ont été initiées en 2018.
- ➔ **Les coachings de locataires lorsqu'en partance** : lorsque qu'un locataire va quitter un de nos logements, que la prévisite réalisée risque de générer une dette et que le locataire ne dispose pas des ressources afin de se préparer au départ, la coach clientèle peut aussi intervenir.
- ➔ **D'autres visites ponctuelles sont réalisées**, tant par le référent social que par la coach clientèle et concernent : l'entretien du logement, un contentieux financier, les transferts dans le cadre du programme de vente de Liers,...
- ➔ **Le suivi des déménagements** : en 2018, dans le cadre de la fin du programme de rénovation Pivert, un suivi et un accompagnement dans les situations qui le nécessitaient ont été organisés pour 19 ménages dans le cadre de leur déménagement temporaire.

Le bilan de l'année 2018 de notre pôle social permet de mettre en évidence les actions menées.

Au niveau du fonctionnement interne, une réunion bi-mensuelle est organisée avec la coordinatrice de la cellule afin d'avoir une analyse individuelle de chaque situation d'une part, mais aussi une vision globale de notre action sociale.

TÉMOIGNAGE

Djamila Ingabire vient de bénéficier d'un transfert de logement

Il y a quelques mois, Djamila Ingabire, maman de deux enfants, demandait un transfert de logement. Une demande qui a été rencontrée, apparemment à la plus grande satisfaction de l'intéressée et de sa petite famille. Témoignage dans son nouveau logement "en live".

Dans le cadre de votre demande de transfert de logement, c'est notre référent social Michaël Gonzalez, qui s'est présenté à votre ancien domicile. Comment s'est déroulée cette visite ?

Djamila Ingabire : *Très bien : j'ai tout de suite été mise très à l'aise, puis les informations qui m'ont été fournies étaient on ne peut plus complètes. Je dois dire que j'ai retrouvé à cet instant-là l'ambiance générale de la SRL Herstal, où tout le monde se montre toujours très accueillant et très gentil.*

Quelle relation avez-vous pu nouer avec lui ?

D.I. : *Réellement très bonne : je connais M. Gonzalez depuis 2008 : j'avais à l'époque été victime d'un incendie et il m'avait fait la surprise de me visiter à l'hôpital. Je ne l'ai pas oublié. Et cela m'a évidemment donné confiance en lui.*

Êtes-vous satisfaite des réponses qui ont été apportées à votre demande ?

D.I. : *Notre nouveau logement est très agréable et les enfants s'y sont rapidement adaptés à ce nouveau logement, qui répond mieux à nos besoins.*

Un dernier mot ?

D.I. : *Dites bien à M. Gonzalez qu'il est toujours le bienvenu et que j'ai totale confiance en lui !*



UN CALENDRIER S'ÉTENDANT SUR PLUSIEURS ANNÉES

Rénovation des sanitaires

+ installation du chauffage central

= des travaux indispensables, mais parfois lourds

Pour quelques années encore, la cellule Travaux de la SRL Herstal doit, en sus de ses interventions “traditionnelles”, se concentrer sur un calendrier pour le moins chargé et assuré totalement par ses propres soins, sans sous-traitants... Avec à son programme, d'une part, la rénovation des sanitaires à Milmort et Vottem et, de l'autre, l'installation du chauffage central dans pas moins de 203 logements !

Remplacement des alimentations en eau chaude et froide, remplacement systématique des décharges (salles de bain, cuisines, W-C.) et placement de nouveaux appareils en fonction de la vétusté du matériel (W-C, éviers des cuisines, lavabos, douches, ainsi que la faïence liée à ces éléments) : telle est la mission “rénovation des sanitaires” assurée par deux équipes de notre cellule Travaux, à raison de 40 à 45 installations par an.

« L'état d'avancement est plutôt satisfaisant, souligne Christophe Fouillien, coordinateur de cette cellule Travaux. Ont déjà été réalisées 194 installations ; restent donc 273 (sur 467 au total) à prendre en charge sur un planning d'environ 6 ans. »

Rénovation des sanitaires : les chiffres

Localisation	Rénovations réalisées
Milmort	50 sur 128
Vottem Rue de Liège	13 sur 24
Vottem Rue Visé Voie	40 sur 90
Vottem Rue de la Coopération, des Arts, du Régent, de la Cité, de l'Emancipation	91 sur 225

Un délai qui s'explique par la très grande complexité technique des interventions mais aussi par le fait que si les locataires continuent à vivre sur place durant ces travaux, la durée de ceux-ci augmente de 50%... « Par contre, dès qu'un logement “bénéficie” du départ d'un locataire, nous en profitons pour réaliser en priorité ces interventions. »

Totalement inutile, le “harcèlement” du responsable des commandes de travaux !

Dans les autres cas, ce sont les logements occupés qui présentent des défaillances majeures avec des installations non réparables qui sont prioritairement rénovés. « Il ne

sert donc à rien aux locataires de solliciter une rénovation plus rapide : en cas de problème ou de panne, comme d'habitude, les locataires les signalent à leur chargée de clientèle. Ce sera alors au responsable des commandes de travaux de juger la nécessité ou non du remplacement complet de l'installation pour les logements occupés », tient à insister Christophe Fouillien.

Chauffage central : plus de la moitié des placements déjà effectuée

C'est par équipe de deux que nos chauffagistes sont en train de placer les radiateurs dans les logements qui en avaient besoin. Annoncé et respecté jusqu'à présent, le planning porte sur un peu plus de 60 logements par an. « Dans le quartier des Monts, se réjouit Ch. Fouillien, ce chantier (105 placements au total) a été clôturé fin 2018 alors que, dans le quartier de Pontisse, 104 logements ont été équipés sur un total de 203 ; les 99 restants seront équipés dans l'année et demie à venir, soit pour la fin 2020. »

Le calendrier actuel

Rénovations terminées

Rues des Acacias, des Platanes, des Mimosas, du Hêtre et du Cerisier (en majorité pour cette dernière)

Rénovations suivantes

Rue F. Stevens avril-août 2019

Rue de la Croix-Rouge sep.-oct. 2019

Rue des Aubépines nov. 2019-jan. 2020

Rue Trixhe Maille fév.-juin 2020

Dans ce cas également, ce sont les logements vides dans lesquels se déroulent les premières interventions. Pour les autres, un planning précis a dû être établi : d'une manière générale, les placements débutent dans le “haut” des cités vers le “bas” et, dans une même rue, du plus petit au plus

grand numéro. Les rues des Acacias, des Platanes, des Mimosas, du Hêtre et, presque totalement, du Cerisier ont déjà été satisfaites. Les rues Stevens, de la Croix-Rouge, des Aubépines et Trixhe-Maille le seront, elles aussi et progressivement d'ici la mi-2020.

Et Ch. Fouillien de préciser encore : « *Concrètement, les locataires sont informés de la venue des chauffagistes par courrier 30 à 40 jours avant le début des travaux. Nos techniciens passent alors sur place pour préparer la commande du matériel et informer le locataire du déroulement du chantier. Une semaine avant le début des travaux (d'une durée de 2 à 3 jours), la SRL Herstal vous contacte téléphoniquement pour convenir du jour exact de l'intervention.* »

Une alternative écologique

Cet impressionnant programme d'installation de chauffage central ne s'arrêtera cependant pas là : les immeubles

Delsupexhe et Ferrer sont en effet programmés pour les années 2020 à 2023. Et les deux cités de Milmort et de Vottem clôtureront ce vaste programme. Une réflexion privilégiant une alternative écologique y est déjà menée, ces cités ayant déjà bénéficié il y a peu d'une isolation performante des enveloppes de leurs immeubles...



12 MAISONS ET 48 APPARTEMENTS DE 2 À 4 CHAMBRES

Inauguration de 60 nouveaux logements à Liers

Ce vendredi 22 mars, la SRL inaugurerait 60 nouveaux logements (dont 28 adaptables PMR) à la cité des Prés, à Liers.

Il s'agit pour la SRL Herstal d'un investissement important de près de 11 millions d'euro pour 12 maisons et 48 appartements qui comptent de 2 à 4 chambres. Parmi ces 60 logements, 54 sont des logements sociaux et les 6 autres sont des logements à loyer d'équilibre. Des logements très lumineux qui bénéficient en outre d'une isolation très performante.

Depuis 2 mois, les locataires investissent déjà peu à peu leur nouveau logement. En effet, la plupart des logements sont déjà terminés.



UN P'TIT TRUC ASTUCIEUX ET EFFICACE

Quand les chasses d'eau (et vos factures) disent merci... à du simple vinaigre !

Ah, le nombre de fois où le service technique est appelé par des locataires en proie au problème bien connu de la chasse d'eau du W.-C. qui coule ! Goutte(s) après goutte(s), ces fuites finissent inmanquablement par faire monter la facture finale. Et tout cela alors qu'un petit truc "tout bête" (mais finalement pas tant que ça) permet d'épargner quelques euros par-ci, par-là : une belle somme toujours bienvenue. C'est tout simplement à votre vinaigre que vous allez dire merci...

Parmi les très nombreux appels que reçoivent les chargées de clientèle de la SRL Herstal, nul doute que ceux liés aux chasses de W.-C. qui fuient, qui "coulent", figurent parmi les tout premiers de ce hit-parade assez particulier.

Une charge (minime) à assumer par les locataires eux-mêmes

Dans l'immense majorité des cas, la cause de ces écoulements est à trouver du côté de l'entretien défaillant de cette fameuse chasse d'eau.

« Même si tous nos locataires ne s'en rendent pas nécessairement compte, l'entretien des joints et la décalcarisation des chasses d'eau sont essentiels... et ne sont en rien une charge dont doit s'acquitter la SRL Herstal, insiste le coordinateur de la cellule Travaux de la SRL Herstal Christophe Fouillien : cette tâche est en effet à assumer par les locataires eux-mêmes. Au pire, ceux qui n'y prennent garde laissent partir à l'égout des dizaines de litres d'eau... »

Quand écologie rime avec économie

« Rappelons aussi que verser une fois par an du vinaigre dans la chasse d'eau détartre à la fois son mécanisme et ses joints. Il s'agit là d'un moyen écologique d'agir à un prix difficilement plus limité si on a recours à du vinaigre blanc de type "produit blanc", disponible à moins d'un euro le litre ! »



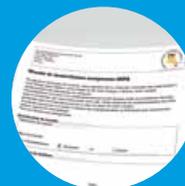
Lors de vos prochaines courses en grande surface, pensez donc à placer un litre de vinaigre blanc dans votre caddie. Le soir venu, avant d'aller vous coucher, versez ce vinaigre dans la chasse d'eau (et pas dans la cuvette !) et laissez agir durant toute la nuit : c'est aussi simple que cela !

De un à maximum trois fois par an...

Et Christophe Fouillien conclut en précisant qu'un litre de vinaigre blanc par an dans les chasses d'eau, c'est bien (et réellement nécessaire), et que deux fois l'année, c'est encore mieux. « Mais dépasser trois opérations de ce type par an se révèle par contre totalement inutile... »

PLUS SIMPLE ET SÛR POUR VOUS COMME POUR NOUS

Paiement mensuel des loyers : optez vous aussi pour une domiciliation bancaire



Pour votre facilité (et votre tranquillité) de locataire, pour celle, aussi, de notre société, nous ne pouvons que vous inviter à opter pour une domiciliation bancaire qui assurera chaque mois le paiement de votre loyer. Sur

simple demande, la SRL Herstal vous fournira le document nécessaire à déposer auprès de votre agence bancaire : n'hésitez donc pas, si ce n'est déjà fait, à effectuer cette demande auprès votre chargée de clientèle.

UNE MANIFESTATION QUI VIRE AU VERT

Le 24 mai : et si vous étiez, vous aussi, de la 15^e Fête des voisins ?

Le vendredi 24 mai prochain, la SRL Herstal participera une nouvelle fois, comme des dizaines d'autres sociétés de logement public de Wallonie et de Bruxelles, à la Fête des voisins. Une Fête des voisins qui, pour le grand plaisir du public, passera cette année, pour sa 15^e édition déjà, au vert.

Si vous aussi désirez participer de manière active (stand, animation, démonstration,...), il est plus que temps de contacter la SRL Herstal afin que nous puissions vous aider concrètement et vous accompagner dans la réalisation de votre projet.

Pour ce faire, deux canaux : soit **votre chargée de clientèle** (qui transmettra), soit, mieux encore, l'organisateur lui-même, notre référent social bien connu **Michaël Gonzalez** (04 256 95 82).

Toutes infos complémentaires sur la globalité de l'événement "Fête des voisins" : <https://lafetedesvoisins.be/la-fete-des-voisins-passe-au-vert>



Avril

Lundi 22 avril

→ Lundi de Pâques

Mai

Mercredi 1^{er} mai

→ Fête du Travail

Mercredi 8 mai

→ Armistice 40-45

Jeudi 30 mai

→ Ascension

Lundi 10 juin

→ Pentecôte



Vente de 6 logements le vendredi 21 juin

La SRL Herstal procédera, le 21 juin prochain à la 3^{ème} (et en principe dernière) séance de vente de logements de cette année 2019.

La liste des logements concernés (situés à Liers) sera préalablement publiée sur notre site internet, soyez attentifs.

Monsieur Jacques Malpas se tient également à votre disposition pour toute information :
0492 73 25 93
j-malpas@herstal.be

NOTRE N° D'APPEL RÉSERVÉ
AUX LOCATAIRES DE LA SRL HERSTAL :
02 800 49 15



Bulex®
Toujours à vos côtés



Emmenez vos clients dans leur zone de confort !

Les solutions de chauffage et d'eau chaude sanitaire.

Développées par Bulex.

Les chaudières à condensation Bulex, un confort qui profite à tout le monde ! En tant qu'installateur vous avez le confort de travailler avec des appareils de haute qualité, facile à installer et à entretenir. En plus, vous offrez à vos clients le confort d'une chaleur agréable et d'un approvisionnement immédiat d'eau chaude.

Surfez sur www.bulex.be/eau-chaude



Thema CONDENS

Isotwin CONDENS

Relax,
it's a Bulex